



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 29 août à 18h30, le Conseil Municipal composé de 11 membres légalement convoqués, s'est réuni sous la présidence de Michel PATEZ, Maire.

### **Présents :**

- Michel PATEZ,
- Bruno DUBOT,
- Frédéric MENEAU,
- Thomas FOUGEREUX,
- Anne-Marie KULMA,
- Alain MARTY,
- Laureen REBUT,
- Barbara BAZIN,

### **Absents :**

- Nathalie CORNU,
- Didier MARY,
- Pierre DELEVALLEZ,

**Date de convocation :** 18 août 2022

M. le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

Le quorum est atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte.

Bruno DUBOT est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

### **Adoption du procès-verbal de la réunion du 02 juin 2022**

M. le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 02 juin 2022.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **Informations :**

**Antenne 4 G :** l'opérateur a déposé une déclaration préalable ; l'instruction est ajournée en raison d'éléments manquants, notamment l'inscription dans le paysage de l'antenne, l'autorisation d'un accès sur la départementale, le chiffrage des travaux de raccordement au réseau électrique.

**Point sur la situation du conflit nous opposant à notre locataire :** suite à la demande de remboursement des frais de débouchage des canalisations de la mairie, présentée à la locataire, (obstruction certainement dû à des lingettes), un représentant de la CAF a visité l'appartement et a relevé quelques défauts auxquels nous sommes en train de remédier. Peut-être non satisfaite de ce rapport, la locataire a fait venir un autre organisme qui a relevé d'autres anomalies plus conséquentes. M. le Maire est convoqué devant cet organisme dans le courant du mois de septembre.

**Proposition de changement du défibrillateur :** Une proposition de location d'un défibrillateur, au tarif annuel d'environ 800€, nous a été présentée par la société Citycare. Le seul avantage de ce matériel c'est d'être connecté mais comparé au coût d'entretien annuel du nôtre (100€), cette proposition reste coûteuse, avis partagé par le conseil municipal.

**Boîte à livres :** Dans un abri bus désaffecté, près de la mairie, une « boîte à livres » a été installée. Une centaine d'ouvrages sont disponibles.

**Enfouissement réseaux route de la Fossery :** Le chantier va démarrer le 13 septembre.

**Panne informatique :** La mairie a subi une panne informatique grave avec la perte de tous ses logiciels. A l'heure actuelle tout est réparé mais notre secrétaire a dû y consacrer une journée entière. Des mesures de sauvegarde doivent être prises.

**Repas des seniors :** Pour des raisons budgétaires le repas est reporté en janvier 2023.

**Désordres sur la départementale :** La section de la départementale 67 dans sa partie dépourvue de caniveau se fissure. Un courrier va être adressé au département et il devra être envisagé de réaliser des caniveaux jusqu'à la sortie de village en direction de Bretagnolles avant la fin de notre mandat.

### **Délibération 1 : Révision des tarifs de location de la salle des fêtes**

La salle des fêtes a été louée depuis le début de l'année trois fois. Est-ce les tarifs pratiqués qui sont dissuasifs ou un manque de publicité ? Les deux probablement.

Après discussions, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants :

- Location de jour 50€,
- Location à partir de 18h avec le jour suivant 100€ pour les habitants et 250€ pour les extérieurs.

### **Délibération 2 : Acceptation d'un don correspondant au coût d'installation d'un poteau incendie**

De nouveaux habitants vont s'installer dans une propriété située route de la Fossery. Ils projettent de réaliser une extension mais en l'absence d'un poteau incendie à moins de 200m leur demande de permis sera rejetée. Ces nouveaux habitants ne seraient pas opposés à financer le coût de cet équipement.

A l'unanimité le conseil municipal accepte de recevoir un don correspondant au coût des travaux.

### **Délibération 3 : Maintien ou non de la commune dans le groupement d'une police municipale mutualisée**

La commune de La Boissière participe avec huit autres communes à la mise en place d'une police municipale pluri communale. La question se pose : devons-nous continuer à siéger dans ce groupement. A une quasi majorité (une voix pour), le conseil municipal n'est pas favorable au maintien de la commune dans cette structure et ce, pour les raisons suivantes :

- Service très coûteux,
- Service qui fait doublon avec celui conféré par la gendarmerie,
- Le centre de décision étant placé à La Couture Boussey on peut craindre une faible présence sur notre territoire des agents communaux.

### **Délibération 4 : Maintien ou non d'une subvention en faveur des parents d'élèves de la maternelle et du primaire utilisant les transports scolaires**

Cette mesure est reconduite et le montant de la subvention reste fixé à 55€ par enfant.

### **Délibération 5 : Obligation de déposer un permis de démolition pour les bâtiments**

M. le Maire expose que le permis de démolir, outre sa fonction d'outil de protection du patrimoine, permet d'assurer le suivi de l'évolution du bâti sur la commune. Il est donc de l'intérêt de la commune de soumettre à autorisation préalable tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur son territoire.

A l'unanimité le conseil municipal se prononce pour instituer le permis de démolir pour toute opération ad hoc.

### **Délibération 6 : Fixation du montant de rétrocession de la taxe d'aménagement en faveur de SNA**

La loi de finances pour 2022 rend obligatoire pour la commune le reversement partiel ou total du produit de la taxe d'aménagement à l'EPCI à fiscalité propre d'appartenance.

Le détail de calcul est laissé à notre libre appréciation en tenant compte des compétences respectives de la commune et de SNA. En dehors de l'entretien du réseau d'eau potable SNA n'a aucun rôle dans l'aménagement de notre territoire.

M. le Maire propose de reverser à SNA un 1% du produit brut de la taxe d'aménagement de la part communale.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

### **Délibération 7 : Demande de subvention de différentes associations**

Une subvention de 100€ est attribuée au FC Garennes-Bueil-La Couture Boussey-Breuilpont (club de foot). Quatre habitants de La Boissière en font partis.

### **Questions diverses**

**Noël des enfants :** Celui-ci aura lieu le samedi 17 décembre entre 16h et 18h.

**Démission :** Frédéric Meneau a démissionné pour des raisons personnelles de sa fonction de maire adjoint.

Dans la mesure où l'ordre du jour est épuisé, M. le Maire décide de clore la présente séance à 19h45.

Le Maire,



M. Michel PATEZ